

Avis de Demande de Cotation N° 04/ADC/C-AYOS/CIPM/2025 du 17/12/2024 En procédure d'urgence pour l'acquisition des tricycles et du matériel d'enlèvement de la jacinthe d'eau douce et du roseau aquatique du Nyong, dans la Commune d'Ayos. Financement : Budget de la Commune d'Ayos, Exercice 2025.

1.0bjet

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la Commune d'Ayos, au titre de l'Exercice 2025, le Maire de la Commune d'Ayos, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la République du Cameroun, une Demande de Cotation pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

2.Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent à acquérir des tricycles et du matériel d'enlèvement de la jacinthe d'eau douce et du roseau aquatique du Nyong, dans la Commune d'Ayos. Elles comprennent :

- L'achat des matériels concernés ;
- La livraison desdits matériels à la Mairie d'Ayos.

Les caractéristiques des différentes fournitures sont

détaillées dans le Descriptif de la Fourniture.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel total de dix millions (10 000 000) de Francs CFA, Toutes Taxes Comprises.

4.Allotissement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont constituées en un (01) lot unique.

5.Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais.

6.Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation, sont financées par le Budget de la Commune d'Ayos, Exercice 2025, pour un coût prévisionnel total de dix millions (10 000 000) de Francs CFA, Toutes Taxes Comprises.

7.Consultation du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables, au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune d'Ayos, d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de vingt mille (20 000) Francs CFA. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

9.Remises des offres

L'offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) Copies marqués comme tels, devra être déposée au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, au plus tard le **15/01/2025 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

«DEMANDE DE COTATION N° 04 /DC/C-AYOS/CIPM/2025 du 17/12/2024
En procédure d'urgence pour l'acquisition des tricycles et du matériel d'enlèvement de la jacinthe d'eau douce et du roseau aquatique du Nyong, dans la Commune d'Ayos.

Financement : Budget de la Commune d'Ayos, Exercice 2025.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

10.Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage est de trois (03) mois.

11.Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de Demande de Cotation, par une banque ou une compagnie d'assurance agréé et habilitée par le Ministre en charge des Finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant de ladite garantie est de cent cinquante mille (150 000) Francs CFA.

L'absence du cautionnement provisoire dans l'offre du Soumissionnaire entraîne à l'ouverture le rejet systématique de ladite offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12.Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation. Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois

(03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de la Demande de Cotation.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant tel présenté ci-haut, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le Dossier de Demande de Cotation.

Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30ème) jour inclus après le délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **15/01/2025 dès 12 heures** dans la salle des actes de la Mairie d'Ayos.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en une étape.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14.Critères d'évaluation

Pièces administratives incomplètes pour :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou présentation à l'ouverture d'une caution de soumission n'ayant aucun rapport avec la consultation ;
- Absence 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- Non-conformité 48 heures après l'ouverture, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la

caution de soumission ;

b) Pièces techniques incomplètes pour absence :

- de l'attestation de visite du lieu de livraison datée, cachetée et signée par le Maire de la Commune d'Ayos ou ;
- du planning de livraison ou ;
- d'une capacité financière ou une ligne de crédit d'au moins cinq millions (5 000 000) de F CFA ;

c) Pièces financières incomplètes pour :

- Absence de la lettre de soumission timbrée et signée ou ;
- Absence du bordereau des prix unitaires (BPU) ou ;
- Absence du détail quantitatif et estimatif (DQE) ou ;
- Absence des sous-détails des prix unitaires ou ;
- Omission dans l'offre financière (Bordereaux de Prix unitaires, DQE et Sous-détail des prix) d'un prix unitaire quantifié.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et ayant été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

YAOUNDE Le 17-12-2024

Le MAIRE
NDONGO BIKO'O PAUL